UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 17/06/2021 de 14 h 00 à 16 h 45

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le jeudi 17 juin 2021 à 14 h 00 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 35
Nombre de membres élus présents : 20
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 08
Nombre de membres élus absents non représentés : 07
Quorum : 18

Etaient présents :
Membres du Conseil d'Administration :
M. BORDES Laurent
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme BOUISSET Christine (en visioconférence)
Mme CARRE Hélène (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme GOSMANT Martine (en visioconférence)
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. SABONI Abdellah (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric (en visioconférence)
représentant les usagers :
Mme PEREIRA Camille (en visioconférence)
représentant les personnels BIATSS :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
M. FASENTIEUX Bertrand (en visioconférence)
Mme GUENEBEAUD Célia (en visioconférence)
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. MEYLAN Antoine (en visioconférence)
M. THEPAULT Hervé (en visioconférence)
représentant les personnalités extérieures :
Mme LARROUY Isabelle (en visioconférence)
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
Mme MAGNET Stéphanie (en visioconférence)
Etaient absents :
Avaient donné procuration :
Mme BOLLIET Valérie à M. DELANGHE Bernard
Mme BUISSON Françoise à M. SABONI Abdellah
M. CAPOROSSI Olivier à M. SABONI Abdellah
M. DAVAIL Stéphane à Mme LUBY-GAUCHER Monique
M. HERMES Younis à M. LAURAND Régis
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre à M. Le Président
M. LECOURT Arnaud à Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme PALISSE Christelle à M. Le Président
Etaient excusés :
M. ANSART Théo
M. BLANCHARD Gérard
M. BOURREL Julien
Mme FORERO-MENDOZA Sabine
M. GUIOT François-Vivien
M. MANAUD Corentin
Mme MANSO Marthe

Point VI- Plafonnement horaire des vacations d'enseignement

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :
- d'abroger ses délibérations du 19/03/2015 et 25/06/2015 relatives à l'institution d'un seuil dérogeable de 192 HéqTD de vacations d'enseignement ;
- d'établir de nouveaux plafonds conformes aux seuils réglementaires imposés aux agents temporaires vacataires (ATV) ainsi qu'aux chargés d'enseignement vacataires (CEV), ce sans aucune possibilité de dérogation :

- ATV = 96 HéqTD
- CEV fonctionnaires de l'ESRI = 96 HéqTD
- CEV fonctionnaires hors ESRI = 187 HéqTD
- CEV du secteur privé = 187 HéqTD

VOTE : POUR : UNANIMITÉ

Pau, le 18 juin 2021
Le Président,

Laurent **BORDES**